

Communiqué de BirdLife Suisse, La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Helvetia Nostra, Pro Natura, Paysage Libre Vaud et SOS Jura du 10.07.2020

Projet éolien du Mollendruz (VD) soumis au Tribunal fédéral

Le projet éolien du Mollendruz prévoit d'implanter 12 éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur sur la crête du Jura vaudois située entre le Col du Mollendruz et Chalet Dernier. Ce projet est l'un des plus dommageables pour la biodiversité et le paysage de Suisse. BirdLife Suisse, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage FP, Helvetia Nostra et Pro Natura, soutenus par Paysage Libre Vaud et SOS Jura, soumettent le cas à l'appréciation du Tribunal fédéral.

Le projet éolien du col du Mollendruz, développé par les services industriels de la ville de Zurich, a franchi le cap du Tribunal cantonal en juin dernier. «Alors que ce parc transformerait la nature et le paysage de manière considérable, ces arguments n'ont pas été entendus par la Cour de Droit Administratif et Public du canton de Vaud » déplore Vera Weber, présidente d'Helvetia Nostra.

Sur le plan du paysage, le parc dégraderait une large portion de la crête principale du Jura vaudois. La visibilité des éoliennes s'étendrait sur une grande partie du Plateau vaudois et au-delà. Le remarquable point de vue de la Dent de Vaulion serait notamment concerné. Roman Hapka, directeur suppléant de la FP, souligne que «de tous les parcs éoliens planifiés en Suisse, c'est sans doute celui qui abîme le plus lourdement le paysage».

Un grief majeur porte sur les impacts sur la faune ailée. Au moins cinq espèces d'oiseaux et six espèces de chauves-souris de la liste rouge des espèces menacées fréquentent le site. Ces animaux vont perdre un habitat déjà sous forte pression. «Devant l'importance des menaces, nos organisations avaient demandé une analyse indépendante qui nous a été refusée» précise François Turrian, directeur romand de BirdLife Suisse. Une récente recherche de bécasses des bois a montré qu'une aire de nidification de cet oiseau menacé, non identifiée au moment de l'étude d'impact, est située très proche de plusieurs emplacements de machines. La construction des accès porterait en outre atteinte à des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS), des biotopes rares et protégés dont sont exclus en principe toute atteinte par des constructions selon la LPN et La LENE.

Pour les ONG, dont le recours est soutenu par Paysage libre Vaud, la CDAP n'a pas non plus tenu compte de l'arrêt que le Tribunal fédéral avait rendu pour rejeter le projet de Schwyberg (FR). Ce cas présente en effet de nombreuses similitudes avec le Mollendruz. Pour Michel Bongard, secrétaire généraux de Pro Natura Vaud, «le fait que le projet éolien soit situé dans le Parc naturel Jura vaudois est un argument supplémentaire qui n'a pas été pris en compte dans la pesée des intérêts.» Au Schwyberg, le TF avait jugé que le projet s'apparentait à un «corps étranger» dans le paysage.

Contacts

- BirdLife Suisse: François Turrian, directeur romand, 079 318 77 75
- Helvetia Nostra: Anne Bachmann, chargée d'affaires, 078 629 82 70
- Pro Natura Vaud: Michel Bongard, secrétaire général, 079 721 00 09
- Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage:
- Roman Hapka, directeur suppléant, 079 601 76 64
- Paysage Libre Vaud: Jean-Marc Blanc, secrétaire général, 079 213 63 80